

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2023

**DELIBERATION N°CD2023-
10/4/12
DOSSIER N°5952**

**CONTRACTUALISATION BOOST'COMM'UNE
PROGRAMMATION 2023-2026**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Jacques LOZACH
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Catherine DEFEMME à Marie-Christine BUNLON
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Thierry GAILLARD
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT
Renée NICOUX à Eric BODEAU
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Hélène FAIVRE
Marie-Thérèse VIALLE à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

**OBJET : CONTRACTUALISATION BOOST'COMM'UNE PROGRAMMATION
2023-2026**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la*

Creuse,
VU le rapport CD2023-10/4/12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,

- d'instituer pour les années 2023 à 2026, un règlement d'aide en faveur de l'investissement des communes dénommé « Contrat Boost' comm'une » conformément au projet ci-annexé,
- d'adopter les modèles de contrats-type, de fiche-projet et l'enveloppe allouée par commune ci annexés,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour les suites à donner dans le cadre de ce règlement d'aide,
- de confier à la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, le soin de conclure et de signer les contrats appelés à intervenir avec les communes éligibles en application dudit règlement,
- de communiquer un bilan final de l'ensemble des contrats signés lors d'une Assemblée départementale,
- d'approuver l'ouverture d'une autorisation de programme de 4 millions d'euros sur la durée du dispositif.

DIT que les crédits correspondants seront imputés sur le chapitre 204 (investissement).

Pour l'ensemble des propositions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET